

LE MINISTÈRE
DES FINANCES.

ENTRE LES SOUSSIGNÉS,

SECRETARIAT

GÉNÉRAL.

DIVISION

DU CONTENTIEUX.

AGENCE JUDICIAIRE.

CAUTIONNEMENTS

ET RENTES.

N° 4.

FOURNISSEURS

ET

ENTREPRENEURS.

L'AGENT JUDICIAIRE DU TRÉSOR PUBLIC, fai-
sant élection de domicile en ses bureaux, à
Paris, rue de Rivoli, hôtel du ministère des
finances, _____ d'une part;

Et

A été dit, convenu et arrêté ce qui suit: